



La carte PASS Education 2021-2022

Qu'est-ce que c'est ?

C'est la carte qui permet un accès gratuit à plus de 160 musées et monuments nationaux. Il existe une **version matérialisée** qui peut être demandée aux directeurs/directrices (ou aux principaux de collège si on y est affectée) pour **3 ans**. Désormais, elle peut aussi être en **format dématérialisée** mais **l'opération sera à renouveler tous les ans !**

Qui peut en bénéficier ?

L'ensemble des équipes éducatives en activité des écoles et des établissements scolaires publics bénéficie du Pass Éducation : les PE, les AESH, les CPC, les contractuels, les personnels administratifs, les infirmières scolaires, les assistants sociaux, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), ... Les enseignants à mi-temps, stagiaires et remplaçants peuvent en bénéficier.

Comment en faire la demande ?

Pour obtenir cette carte en **version matérialisée**, il faudra la demander au directeur ou à la directrice qui y apposera le tampon de l'établissement scolaire.

Concernant la **version dématérialisée**, le e-Pass, vous devez utiliser ce lien : <http://registration.e-pass.education/>

Ensuite, il faudra se munir de son adresse courriel professionnelle (@ac-rouen.fr par exemple) et compléter le formulaire en ligne (pour trouver le numéro RNE de votre établissement, vous pouvez utiliser [ce moteur de recherche](#)).

Pour information, le numéro RNE correspond aux chiffres indiqués dans l'adresse courriel de l'école (ce.**OXX---**@ac-rouen.fr) Il faut saisir le code qui commence par OXX (XX étant le numéro de votre département) suivi de quatre chiffres et une lettre.

Voici la [Liste des musées et monuments nationaux disponibles](#)